

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)

Banque Interaméricaine de Développement (BID)

Programme de Gestion de l'Eau dans la Bassin de l'Artibonite (PROGEBa)

Don 3089/GR-HA

TERMES DE RÉFÉRENCE

Évaluation Finale du Programme

1. Contexte

La République d'Haïti a signé un accord de Don (3089/GR-HA) de vingt-sept millions-cinq-cent-mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 27,500,000.00) avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID), pour la mise en œuvre du Programme de Gestion de l'Eau dans le Bassin de l'Artibonite (PROGEBa). La BID finance PROGEBa à hauteur de vingt-cinq-millions de dollars des États-Unis d'Amérique (US\$ 25,000,000.00) et l'État haïtien fournit la contrepartie de deux-millions-cinq-cent-mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 2,500,000.00). Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est l'Organisme d'exécution, via l'Unité d'Exécution du Programme. Ainsi, une partie de ces fonds sera utilisée afin de couvrir les frais engagés pour la mission de réalisation de l'Évaluation finale du Programme arrivant à terme le 31 janvier 2021.

Ce programme a pour objectif de diminuer l'érosion et d'accroître la productivité des agriculteurs dans le haut bassin versant de l'Artibonite, et de réduire les pertes de cultures, de bétail et d'infrastructures causées par les inondations, ainsi que d'augmenter la productivité agricole grâce à un meilleur accès à l'eau pour l'irrigation, au drainage et à la gestion des infrastructures hydrauliques dans le périmètre irrigué de l'Artibonite. Pour atteindre cet objectif, le Programme est structuré en deux composantes opérationnelles : (1) la réhabilitation des infrastructures de gestion de l'eau, telles que les canaux, les drains et les vannes dans le périmètre irrigué et la construction d'infrastructures de rétention d'eau et de sédiments, telles que les micro-retenues dans le haut bassin versant; et (2) le renforcement institutionnel du réseau des institutions impliquées dans l'exploitation et la maintenance des infrastructures hydrauliques dans le périmètre irrigué, telles que les AUE, l'ODVA et la Commission pour la gestion polyvalente de l'eau au barrage de Péligre.

L'opération a été approuvée par le Conseil Exécutif de la BID en novembre 2013. Elle est devenue éligible au premier décaissement en février 2014. La date du dernier décaissement préalablement fixée au 13 février 2019 a été étendue de 18 mois soit jusqu'au 4 février 2021, compte tenu des contraintes d'exécution. La date du 4 juin 2021 est le délai limite pour la clôture du Programme.

Tel qu'établi dans l'accord de don 3089/GR-HA, une évaluation à mi-parcours du programme a eu lieu et a été validée au cours du premier semestre 2018, en se concentrant principalement sur les indicateurs d'impacts, résultats et produits. Ainsi, en vue de la clôture du programme, il est également nécessaire de réaliser une évaluation finale du programme, en tenant compte du document de suivi évaluation et de la matrice des résultats. Ainsi, un appel à candidature ouvert sera lancé en vue de la réalisation de la mission d'évaluation finale.

2. Mandat et tâches du consultant

Le mandat du consultant consiste à conduire l'évaluation finale, qui a pour objectif de :

- Présenter un bilan quantitatif et qualitatif des produits et résultats et impacts obtenus par le programme ;
- Analyser les facteurs ayant favorisé ou contraint l'atteinte des résultats et objectifs prévus ;
- Identifier les leçons apprises du programme en termes de bonnes pratiques et innovations méritant d'être poursuivies, ainsi que d'échecs ou lacunes ayant eu des effets négatifs ;
- Formuler un ensemble de recommandations pour de futures interventions, dans les différents domaines concernés par le programme, ainsi que pour la durabilité des résultats atteints.

Ce travail devra être réalisé en appliquant les critères couramment utilisés en matière d'évaluation à savoir : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité.

Plus particulièrement, le consultant réalisera les tâches suivantes :

- Préparation d'une méthodologie détaillée pour l'évaluation du programme (incluant un chronogramme détaillé des activités et des prestations) ;
- Révision de la bibliographie relative au programme :
 - o documents de projet,
 - o documents de cadrage stratégique élaborés par le programme, dont le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et la matrice des risques,
 - o plans d'aménagement de bassins versants,
 - o rapports semestriels, rapports de supervision, rapports des prestataires de services,
 - o rapports d'audits,
 - o rapport d'établissement de la ligne de base, évaluation intermédiaire.
- Analyse des données du suivi-évaluation du programme : À partir de ces données, le consultant devra notamment dresser un tableau précis et actualisé des produits, résultats, et impacts et montants dépensés par produit et par composante. Le Consultant fera une actualisation complète de la matrice des résultats, avec un effort particulier sur les indicateurs de résultat qui doivent tous être mesurés, sans exception, et le degré d'attribution des résultats obtenus avec le projet doit être discuté. Pour les indicateurs qui n'ont pas pu être mesurés, il faut expliquer (en détail) pourquoi.
- Il faut aussi que le consultant reprenne la matrice de résultats telle qu'elle apparaît dans le Proposal for Operations Development (POD), celle du «startup plan» (c'est-à-dire le premier project monitoring report (PMR) après éligibilité) et enfin celle en fin de projet, et mène une analyse détaillée des écarts :
- Comparer les indicateurs : s'il y a eu des changements, des ajouts, des retraits, il faut les expliquer (en lien notamment avec la logique verticale du projet : est-ce que le/les changement(s) affecte(nt)/modifi(ent) la logique verticale du projet ou non ?)
- -Comparer les cibles et expliquer les changements éventuels.
- -Pour la fin de projet : expliquer les écarts éventuels entre la cible et ce qui a été effectivement atteint.
- -Est-ce que la logique verticale du projet est restée la même pendant toute l'intervention ?
- Entretiens avec l'équipe du programme (coordonnateur, cadres et techniciens), la Direction Générale du MARNDR, l'Unité d'Étude et Programmation (UEP) du MARNDR, les prestataires de services (Société Canal de Provence, Génie Conseil, Compac, Consortium CECI-SOCODEVI- AECOM-PRODEVA...etc.), les firmes et équipes chargées de la supervision et/ou exécution de travaux, les directions et unités du Ministère liées à ce projet (DIA, DDA Artibonite et Centre, PMDN, DRFS...etc.), le CIAT, les 12 associations d'irrigants de la Vallée de l'Artibonite impliquées dans le projet, la FASIVAL, l'ODVA... etc.
- Visites des activités et produits sur le terrain:
 - o Associations d'irrigants du périmètre de la Vallée de l'Artibonite,
 - o Exploitants ayant reçu des appuis dans le cadre de l'intensification agricole et bénéficiant des infrastructures hydroagricoles,
 - o Ouvrages et infrastructures construits : micro-retenues, seuils en pierres sèches, mur de protection de berges, périmètres irrigués.
- pour chaque composante : analyse des réalisations, résultats prévus ou inattendus, contraintes, risques, leçons tirées, budgets utilisés, recommandations et propositions pour la durabilité. Et notamment la durabilité des résultats et des impacts du projet. Quelles sont les conditions/facteurs (technique, économique, financier, environnementaux...) qui vont garantir la durabilité des résultats/impacts atteints par le projet ? (
- analyse de la gestion financière : exécution, respects des procédures, proposition d'amélioration du système de gestion.
- analyse de la passation des marchés, recommandations et proposition d'amélioration.
- analyse de la gestion administrative, recommandation et proposition d'amélioration.
- analyse des aspects organisationnels et institutionnels du programme, relations avec les partenaires, recommandations.
- analyse du système de suivi évaluation, collecte, traitement et gestion des informations et recommandations.
- analyse de l'approche méthodologique du programme, les stratégies utilisées, les résultats et recommandations.

- évaluation des performances des partenaires, leurs contraintes, les relations avec l'Unité d'exécution PROGEBA et recommandations.
- Rédaction et soumission du rapport préliminaire Incluant notamment un tableau récapitulatif des problèmes rencontrés lors de l'exécution et des recommandations (ou propositions de solution).
- Finalisation du rapport suite aux commentaires.

Le PROGEBA mettra à disposition du Consultant toute l'information nécessaire pour la réalisation de la mission et l'analyse du programme, particulièrement les données relatives à l'exécution physique et financière.

3. Produit attendu

Le principal produit attendu du consultant est un rapport d'évaluation finale, selon le plan global suivant :

- Bilan et analyse des produits, résultats et montants dépensés par produit et par composante.
 - Réalisations physiques
 - Dépenses
 - Appréciation de la qualité (pertinence, efficacité, durabilité) des produits obtenus, ainsi que de l'approche méthodologique
 - Analyse des performances des partenaires, prestataires de services, entreprises
- Analyse de la gestion fiduciaire et aspects institutionnels et organisationnels
 - Gestion financière
 - Gestion administrative
 - Passation de marchés
 - Ressources humaines
 - Aspects institutionnels et organisationnels
- Analyse du système de suivi-évaluation
- Leçons apprises et recommandations pour chaque composante, en termes stratégiques et opérationnels

4. Composition de l'équipe et répartition des responsabilités

Le Consultant doit répondre au profil suivant :

- Avoir un Diplôme (préférentiellement de niveau post-gradué) en Agronomie, Gestion Sociale de l'Eau, Gestion des Ressources Naturelles ou dans un domaine similaire ;
- Avoir une solide expérience (Préférentiellement 10 ans ou plus) dans l'évaluation de programme, conduite d'études et diagnostics en relation avec le développement rural
- Connaissance des problématiques de l'agriculture, des infrastructures rurales, de la gestion de bassins-versants et du développement rural en Haïti
- Connaissances de la gestion administrative et fiduciaire de projets financés par les bailleurs multilatéraux
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Français courant et créole

Le Consultant peut se faire appuyer d'un **Spécialiste en Génie rural**, répondant au profil suivant :

- Avoir un Diplôme (préférentiellement de niveau post-gradué) en Agronomie, Gestion Sociale de l'Eau, Gestion des Ressources Naturelles ou dans un domaine similaire ;
- Avoir une solide expérience (Préférentiellement 10 ans ou plus) dans l'évaluation de programme, conduite d'études et diagnostics en relation avec les infrastructures agricoles et le développement agricole ;
- Connaissance des problématiques des infrastructures rurales et du développement agricole en Haïti
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Français courant et créole

5. Modalité de paiements et durée de la consultation

La consultation s'étalera sur 14 semaines, incluant le délai d'approbation des livrables qui est d'une semaine pour chaque livrable. Le consultant prévoira dans sa proposition un budget pour la location d'un véhicule, mais le PROGEBA appuiera, au besoin, le consultant dans la logistique nécessaire pour les visites de terrain. Le PROGEBA contribuera également à l'organisation des réunions.

Livrables	Date de remise	Paiement
Plan de travail et méthodologie détaillés	2 semaines à compter du démarrage des prestations	10% du montant du mandat d'évaluation finale après approbation du livrable par le Client
Le draft de rapport final	6 semaines à compter du démarrage des prestations	50% du montant du mandat d'évaluation finale après approbation du livrable par le Client
Restitution devant les parties prenantes	1 semaine après approbation du draft de rapport final	N/A
La version finale du rapport d'évaluation finale	1 semaine après la restitution finale	40% du montant du mandat d'évaluation finale après validation du rapport final par le Client et la BID